REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE89_CM1411
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
08 NOVEMBRE 2022

Date d'affichage de la convocation
08 NOVEMBRE 2022

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, , MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
M. ASSE Didier donne pouvoir à MME PYCKAERT Séverine
M. HUBERT Yves donne pouvoir à MME RAMAUGE Chantal
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME RÉMY Sandrine

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20221114-22_DE89_CM1411-DE

Pacte Financier et Fiscal du bloc communal 2022-2025 coordonné par la Communauté de Communes Sud Sarthe

Le maire présente :

Le conseil communautaire de la CC Sud Sarthe, réuni le 15 septembre 2022, a pris acte du contenu et des orientations du pacte financier et fiscal du bloc communal 2022-2025.

Le pacte financier et fiscal du bloc communal, coordonné par la Communauté de Communes Sud Sarthe, répond aux objectifs suivants :

- La solidarité entre les collectivités du territoire
- L'optimisation des ressources et des charges
- Le dialogue entre les acteurs

Les actions d'optimisation sont les suivantes :

✓ Les leviers d'optimisation de la dépense publique
- Accentuer la mutualisation en massifiant les contrats d'assurance
- Optimiser les charges à caractère général des collectivités
- Faciliter la mise en réseau et accentuer la mutualisation des compétences internes

✓ Les leviers d'optimisation des ressources
- Mettre à jour les bases fiscales communales et intercommunales
- Mettre en place un fonds de concours descendant en investissement et fonctionnement pour les communes
- Mettre en place un fonds de concours ascendant en investissement et en fonctionnement pour l'intercommunalité

Un calendrier a été proposé sur la période 2022-2025 pour la mise en œuvre de ces actions.
Chaque conseil municipal aura la liberté de se positionner sur le niveau d'engagement de la collectivité vis-à-vis du pacte financier et fiscal du bloc communal sachant que le nombre de collectivités volontaires conditionnera le volume des ressources financières et fiscales libérées.

Après exposé, et sans remarque particulière, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, prennent acte du contenu et des orientations du Pacte Financier et Fiscal du bloc communal 2022-2025, tel qu'annexé et émettent un avis favorable.

Fait à Mayet, le dix-sept novembre deux mil vingt deux

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20221114-22_DE89_CM1411-DE

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL** (23)
* **EN EXERCICE** (23)
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION** (23)

SÉANCE DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE90_CM1411
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
08 NOVEMBRE 2022

Date d'affichage de la convocation
08 NOVEMBRE 2022

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, , MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
M. ASSE Didier donne pouvoir à MME PYCKAERT Séverine
M. HUBERT Yves donne pouvoir à MME RAMAUGE Chantal
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME RÉMY Sandrine

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20221114-22_DE90_CM1411-DE

Constitution d'un groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale Programme 2023-2025

Pour donner suite à la prise de compétence voirie au 1er janvier 2018 et au groupement de commande qui prend fin au 31/12/2022, il est proposé, afin d'optimiser l'achat public des travaux d'entretien de la voirie communale et intercommunale, de mettre en place un nouveau groupement de commande en application des dispositions prévues aux articles L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 de la Code de la Commande Publique,

Vu le projet de convention constituant le groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2023-2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2023-2025,**

- **APPROUVE le projet de convention constituant le groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2023-2025,**

- **AUTORISE le Maire à signer la convention,**

- **DESIGNE la Communauté de Communes Sud Sarthe, représentée par Monsieur François BOUSSARD, Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commande,**

- **DESIGNE parmi ses membres M. Thierry CHANTOISEAU, membre titulaire et M. Pierre OUVRARD, membre suppléant de la commission de travail du groupement,**

DECIDE de fixer les montants de travaux à réaliser chaque année comme suit :

- **Montant minimum H.T. : 30 000 €**
- **Montant maximum H.T. (3 fois le minimum H.T.) : 90 000 €**

DONNE POUVOIR au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mayet, le dix-sept novembre deux mil vingt deux

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20221114-22_DE90_CM1411-DE

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE91_CM1411
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
08 NOVEMBRE 2022

Date d'affichage de la convocation
08 NOVEMBRE 2022

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, , MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
M. ASSE Didier donne pouvoir à MME PYCKAERT Séverine
M. HUBERT Yves donne pouvoir à MME RAMAUGE Chantal
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME RÉMY Sandrine

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20221114-22_DE91_CM1411-DE

Subvention exceptionnelle école Jules Ferry

Monsieur OUVRARD rappelle :

- Les enseignantes et les élèves de l'école Jules Ferry sollicitent une subvention pour permettre à tous les élèves de l'école de participer à une classe découverte regroupant les deux grands axes du projet qui sont l'environnement (dans son observation et sa protection) et le sport dans le cadre de la labélisation de l'école pour les JO 2024. Le séjour aurait lieu du 16 au 18 janvier 2023 (3 jours et 2 nuits).

- Ce projet représente l'opportunité d'une pratique sportive qui ne pourrait pas être proposée au sein de l'école et la découverte d'un milieu naturel qui n'est pas habituel pour les élèves : l'occasion d'élargir les actions et la prise de conscience de l'impact humain sur l'environnement.

- Ce projet, au-delà des thèmes évoqués ci-dessus, propose une ouverture sur le monde et les autres. Une occasion pour tous et en particulier pour les élèves issus d'une famille dans le besoin, de découvrir dans un cadre particulier la vie en communauté.

- Le coût initial de ce voyage est évalué à 143 euros par élèves, ce qui est inenvisageable pour beaucoup de familles. Depuis le début de l'année, l'équipe enseignante et les élèves prouvent leur motivation en s'investissant et en menant des actions pour récolter des fonds. L'objectif commun est que TOUS les élèves puissent participer, quelle que soit la situation financière des familles.

Après exposé et présentation du budget prévisionnel, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, octroie une subvention exceptionnelle de 20 € par élèves résidant à Mayet, pour les enfants scolarisés en ULIS et les enfants domiciliés dans une famille d'accueil mayetaise.

Fait à Mayet, le dix-sept novembre deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

* **AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL** (23)
* **EN EXERCICE** (23)
* **QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION** (23)

SÉANCE DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE92_CM1411
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

Date de la Convocation
08 NOVEMBRE 2022

Date d'affichage de la convocation
08 NOVEMBRE 2022

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20221114-22_DE92_CM1411-DE

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, , MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
M. ASSE Didier donne pouvoir à MME PYCKAERT Séverine
M. HUBERT Yves donne pouvoir à MME RAMAUGE Chantal
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME RÉMY Sandrine

Dénomination de la médiathèque

Pour mémoire, la médiathèque porte le nom de Médiathèque le Maine Blanc Simone VEIL (délibération n°18_DE01_CM2201 du 22 janvier 2018)

A son ouverture en avril 2001, l'attribution du nom Le Maine blanc à la médiathèque municipale est liée au territoire de son implantation : Le Maine pour l'espace entre Sarthe et Loir, au sud-est du Mans et blanc lié au calcaire de son sous-sol.

En mars 2018, pour donner suite au travail de mémoire Simone VEIL, les élèves de 3ème du collège BOUTTELOUP à Mayet ont fait le choix d'ajouter le nom de Simone VEIL à la médiathèque.

Pour donner suite à la commission culture qui s'est réunie en date du 11 octobre 2022, il est proposé au conseil municipal de rebaptiser la médiathèque : médiathèque Simone VEIL.

Après exposé, et sans remarque particulière, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de renommer la médiathèque : « la médiathèque Simone VEIL ».

Fait à Mayet, le dix-sept novembre deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE93_CM1411
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
08 NOVEMBRE 2022

Date d'affichage de la convocation
08 NOVEMBRE 2022

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, , MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
M. ASSE Didier donne pouvoir à MME PYCKAERT Séverine
M. HUBERT Yves donne pouvoir à MME RAMAUGE Chantal
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME RÉMY Sandrine

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20221114-22_DE93_CM1411-DE

Décisions budgétaires modificatives

- Pour faire suite au départ de M. ROZIERE, locataire du cabinet dentaire, il est nécessaire d'approvisionner le compte 165 (cautionnement) afin de lui rembourser le dépôt de garantie de 600 € effectué lors de son arrivée.

- Pour faire suite aux divers éléments de la paie (Augmentations des charges, avancements, remplacements du personnel en arrêt, recrutements...) il est nécessaire d'abonder le Chapitre 012 (charges du personnel) de la somme de 35 000,00 €.

- Afin de modifier la délibération du 22 novembre 2021, concernant les admissions en non-valeurs pour LA CAISSE DES ECOLES, il est nécessaire d'apporter une correction à l'écriture comptable et d'imputer directement sur le budget concerné.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'ajuster les écritures comptables des Budgets Primitifs 2022, afin de pouvoir procéder au mandatement. Il apparait donc nécessaire de passer les décisions modificatives comme suit :

BUDGET « COMMUNE »

Section de Fonctionnement ***Section de Fonctionnement***

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre 012 (6413) Chapitre 022		+35 000,00 € -15 000,00 €	Compte 6419		+ 20 000,00 €
	TOTAL	20 000,00 €		TOTAL	20 000,00 €

Section d'Investissement ***Section d'Investissement***

DEPENSES			RECETTES		
Compte 165 Compte 2182		+ 600,00 € - 600,00 €			
	TOTAL	00,00 €		TOTAL	00,00 €

BUDGET « CAISSE DES ECOLES »

Section de Fonctionnement ***Section de Fonctionnement***

DEPENSES			RECETTES		
Compte 6541 Compte 6542		+ 6 749,18 € + 3 682.86 €	Compte 70882		+ 10 432,04 €
	TOTAL	+10 432,04 €		TOTAL	+ 10 432,04 €

Après exposé, et sans remarque particulière, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de valider les modifications budgétaires proposées.

Fait à Mayet, le dix-sept novembre deux mil vingt deux

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20221114-22_DE93_CM1411-DE

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
72360

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAYET
****

NOMBRE DE MEMBRES :

*** AFFÉRENTS AU CONSEIL MUNICIPAL (23)**
*** EN EXERCICE (23)**
*** QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBERATION (23)**

SÉANCE DU QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
DÉLIBÉRATION N°22_DE94_CM1411
****

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Date de la Convocation
08 NOVEMBRE 2022

Date d'affichage de la convocation
08 NOVEMBRE 2022

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX
A 20 heure 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de monsieur OUVRARD, Maire

PRÉSENTS : M. OUVRARD Pierre, MME JARROSSAY Nathalie, M. BRAULT Jean-Michel, MME PYCKAERT Séverine, M. CHANTOISEAU Thierry, MME BAREAU Delphine, M. PESLERBE Claude, M HAMONIC Daniel, MME BOISSON Cécile, M. LAFOIS Jean-Claude, MME GUYET Fabienne, , MME ALLARD Cécile, M. DENIS Christian, MME MONSAINT Fanny, M. LANGLAIS Cyrille, MME RÉMY Sandrine, M. DELOBEL Etienne, MME RAMAUGE Chantal, MME GOTEFROY Virginie

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le
ID : 072-217201912-20221114-22_DE94_CM1411-DE

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
MME BARBIER Lucie donne pouvoir à M. HAMONIC Daniel
M. ASSE Didier donne pouvoir à MME PYCKAERT Séverine
M. HUBERT Yves donne pouvoir à MME RAMAUGE Chantal
M. MENAGER Julien donne pouvoir à MME GOTEFROY Virginie

Secrétaire de séance :
MME RÉMY Sandrine

Révision de loyers arrivés à échéance

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à la révision de certains loyers arrivant ou arrivés à échéance, à savoir :

- À compter du 1er septembre 2022 :

Augmentation du loyer de 3.50 % (Calcul sur la base de l'Indice de la construction –ICC 1er trim. 22)
- Mme VADE : soit un loyer de 355,69 € par mois

- À compter du 1er octobre 2022 :

Augmentation du loyer de 3.32 % (Calcul sur la base de l'Indice des loyers commerciaux - ILC 1er trim. 22)
- Sarl C.T.M. : soit un loyer de 413,48 € par mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de valider ces révisions de loyers.

Fait à Mayet, le dix-sept novembre deux mil vingt deux

Le Maire,
Pierre OUVRARD

MAIRIE DE MAYET
72360